

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL318

présenté par  
M. Mis, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 10, substituer à la seconde occurrence des mots :

« ou toute autre »

le mot :

« une ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.